



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu le Code des marchés publics et en particulier en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 31 mai 2016 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la **Réalisation de bilan-conseil dans le cadre de l'opération collective de modernisation (OCM) - Tranche 2**,

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 30 juin 2016,

DECIDE

Article 1 : Le marché à bons de commande d'une durée d'un an reconductible une fois pour la **Réalisation de bilan-conseil dans le cadre de l'opération collective de modernisation (OCM) - Tranche 2**, est attribué à l'entreprise **RBMG Consulting** (31100 Toulouse) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 3 000 euros HT et maximum de 20 000 € HT (le montant estimatif est de **19 800 € HT**).

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 30 juin 2016

**Le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président,**



Henri POUSTIS



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/07/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/07/2016